



Déclaration de la FSU au CTSD du 24 janvier 2017

Nous allons étudier aujourd'hui vos propositions concernant les mesures de carte scolaire sur la base de documents qui nous ont été communiqués jeudi 19 janvier à 17h20. Deux jours pleins donc pour nous permettre d'en prendre connaissance avec étonnement d'ailleurs :

Etonnement d'abord concernant les fermetures et ouvertures. Ainsi, les propositions faites par l'administration lors du groupe de travail ont été reprises intégralement. Quid de nos remarques ? Il ne nous a pas échappé lors de cette réunion que nos interventions n'étaient pas attendues, ce que vous avez confirmé en revendiquant votre pouvoir décisionnaire. Et quid de vos choix qui ne nous ont à aucun moment été explicités. Nous ne vous cacherons pas que nous acceptons difficilement ce changement de méthode.

Etonnement ensuite en découvrant le projet de 6 regroupements administratifs ! Pourquoi ne pas nous avoir présenté ce projet en groupe de travail ?

A peine deux jours donc pour contacter les écoles concernées puisque, nous vous avons d'ailleurs informée, vendredi se tenait le Conseil Fédéral Départemental de la FSU auquel participaient tous les membres du SNUipp-FSU ici présents.

Nous nous interrogeons fortement sur la place qui nous est laissée, sur notre rôle en tant que représentants des personnels.

Les enseignants, eux-mêmes, sont en droit également de se questionner quant à la considération que vous leur portez.

Ainsi, concernant les regroupements administratifs, dans plusieurs écoles, les enseignants n'ont pas été avertis du projet les concernant. Pourtant, ces projets vont avoir un impact non négligeable sur les équipes. Nous nous questionnons sur vos directives et vos intentions en la matière.

En tout état de cause, la FSU s'est toujours opposée aux regroupements administratifs. Depuis les débuts, il y a maintenant une dizaine d'années, nous revendiquons que les conseils d'écoles soient consultés avant tout regroupement administratif. Dans un certain nombre de structures, en effet, des bâtiments séparés entraînent une charge supplémentaire de travail aux adjoints éloignés de la direction. La prise en compte de la spécificité de la maternelle est aussi questionnée.

Quant à la priorité au premier degré, affirmée, elle reste encore insuffisante dans les faits pour répondre aux exigences de la refondation de l'école.